

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Aux Délégués sénatoriaux

ÉLECTEURS,

Vous êtes appelés à donner un successeur à l'homme politique éminent, au sincère républicain radical, M. de Verninac.

La vie politique du regretté disparu vous est connue : elle fut celle d'un homme profondément dévoué aux idées démocratiques, et vous vous souvenez encore des luttes qu'il fut obligé de soutenir contre la réaction, luttes que la plupart d'entre vous ont soutenues avec lui.

A ce démocrate convaincu, à ce militant résolu, il vous faut aujourd'hui donner un successeur !

CITOYENS,

six candidats sollicitent vos suffrages !

Vous avez lu leur profession de foi ; avec vous, nous disons : elles sont sincères, toutes reflètent bien l'état d'âme de leurs auteurs

C'est pourquoi, comme les électeurs conscients doivent soutenir, par devoir, par principe tout candidat dont les déclarations politiques sont en communion directe avec leurs sentiments, **RÉPUBLICAINS**, vous devez voter, vous voterez pour **COCULA**.

Cocula fut le compagnon de luttes de M. de Verninac ; dans tous les combats livrés à la réaction, il fut à ses côtés, et si jusqu'à ce jour il n'a pas encore recueilli la récompense due à son dévouement, vous savez à quelles honteuses compromissions, à quelles lâchetés il le doit.

Aujourd'hui, la situation est nette !

Au Congrès de Gourdon, les démocrates sincères de cet arrondissement ont acclamé sa candidature.

Il ne saurait donc plus exister aucun doute.

Vous ne pouvez d'aucune façon abandonner ainsi les principes qui doivent toujours guider les électeurs dans toutes les élections.

Vous devez taire les préférences, les sympathies personnelles.

Vous avez pour devoir de voter pour l'homme dont les sentiments répondent, au point de vue politique, à vos aspirations sincèrement républicaines !

Vous savez quelles campagnes de haine ont été menées contre Cocula :

Une certaine presse a essayé de jeter sur lui, tout ce qu'elle-même contient de sale, de répugnant ;

Vous avez lu ces ignominies : vous en ferez justice !

Demain, fièrement, comme il convient à des citoyens soucieux de montrer aux adversaires de la République

que Cocula n'a pas démerité, qu'il n'a jamais, comme tant d'autres, failli à ses principes, qu'il n'a jamais essayé, par de louches compromissions, de s'attirer la bienveillance des ennemis de nos institutions, vous déposerez dans l'urne un bulletin au nom de Cocula !

Ce sera la digne réponse que vous ferez aux calomniateurs du candidat franchement républicain.

Vous ferez triompher cette candidature et avec elle les principes démocratiques auxquels vous êtes tous profondément attachés !

VOTEZ POUR COCULA !

Vive la République !

Le Journal du Lot.

CE QU'EST

le Candidat des Républicains

Depuis que la campagne électorale sénatoriale est ouverte, les journaux réactionnaires et cléricaux ne cessent d'injurier le candidat radical, M. Cocula.

Sous toutes les formes, avec toutes sortes d'expressions toujours grossières, les journaux essayent de jeter le discrédit sur la vie politique, même privée, de notre ami.

Aussi, comme il est du devoir des vrais républicains de prendre la défense de ceux qui n'ont jamais failli à leurs principes, nous sommes heureux de mettre sous les yeux des délégués sénatoriaux l'article suivant que nous recevons de l'arrondissement de Gourdon, article qui met au grand jour toute la vie politique du candidat radical qui demain sera élu sénateur.

M. Cocula, issu d'une honorable famille, victime de Décembre, se distingua jeune encore par son intelligence et son activité.

Étudiant, il lutta contre l'Empire, et fut menacé d'expulsion par le Directeur de l'École Vétérinaire de Toulouse pour faits politiques.

Ses études terminées, il s'installa à St-Germain, son pays natal, et se fit vite remarquer comme praticien.

Signalé comme un révolutionnaire dangereux, le Sous-Préfet de Gourdon fut chargé de sa surveillance et se livra à une enquête qui fut tellement favorable au jeune républicain, qu'on s'inclina.

L'administration impériale se vengea par des tracasseries incessantes qui accrurent les sympathies dont jouissait cet excellent républicain.

Dès ce moment il participa à toutes les luttes électorales ; son père, conseiller municipal depuis 1848, l'obligea à lui succéder. Successivement adjoint, maire et Conseiller général, sa réputation grandit avec les fonctions qui lui étaient confiées.

L'Ordre Moral qui le révoquait le lendemain des 16 et 24 mai, apportait un nouveau stimulant à son ardeur. A côté de M. de Verninac, il parcourut l'arrondissement

escorté par deux gendarmes chargés de surveiller ces conspirateurs.

En 1831, au Congrès de Martel, il intervint en faveur de la candidature de M. de Verninac qui fut maintenue.

En 1834, il organisa un grand banquet de concentration républicaine, pour préparer les élections de 1835, au scrutin de liste. Tous les républicains du département y furent représentés, ayant à leur tête, MM. de Verninac, Béral, Talou, Vival, Rey, Lachière, Relhié.

Pendant la campagne de 1835, il aida puissamment ses amis. Il rédigea un long rapport exposant la situation politique du Lot, que le Préfet d'alors, M. Graux crut devoir transmettre au Ministère.

En 1839, il refusa de se présenter contre le Baron Dufour, estimant que l'union étroite du parti s'imposait dans l'arrondissement de Gourdon, qu'on voulait arracher à la domination bonapartiste ; M. Lachière fut élu grâce au solide concours que lui apporta le conseiller général de St-Germain.

En 1841, il contribua aussi pour une grande part à l'élection de M. Pauliac : de toute son énergie, M. Cocula recommanda cette candidature aux électeurs de Gourdon qui n'hésitèrent pas à faire leur devoir, et assurèrent l'élection d'un républicain.

En 1843, les chefs du parti radical, insistèrent de nouveau pour qu'il posât sa candidature. Moins favorisé que M. Lachière au 1^{er} tour, non seulement il se désista en sa faveur, mais encore il redoubla d'ardeur pour assurer l'écrasement du nationalisme naissant, représenté par M. Many.

Ce succès sauva le département tout entier, on peut le dire, de la domination cléricale sur le point de triompher. Il obligea en même temps le réactionnaire M. Many, à abandonner le siège de Conseiller Général du Canton de Souillac, qui fut recueilli par M. Malvy.

En 1844 et 1845, il fut chargé par le gouvernement de deux missions sanitaires sur les frontières italienne et espagnole. Les

rapports qu'il présenta lui valurent les vives félicitations du ministère.

Ajoutons que M. Cocula est l'auteur d'un remarquable rapport sur l'élevage dans le Lot, rapport qui se trouve dans toutes les écoles publiques.

Enfin en 1898, le Comité Bourgeois, vint le prier de reprendre la lutte. Chacun sait avec quelle vaillance il résista à la coalition clérico-Méliniste, et au prix de quelles compromissions, le siège de député de l'arrondissement de Gourdon lui fut extorqué.

Tel est l'homme et son passé. Les républicains auront à cœur de récompenser de tels services.

L'élection de M. Cocula doit être plus qu'un succès personnel, IL FAUT QU'ELLE SOIT UNE VÉRITABLE MANIFESTATION RÉPUBLICAINE.

MANŒUVRE CLÉRICALE

Les journaux conservateurs sont heureux. La loi sur les retraites ouvrières est ajournée. Deux de leurs amis, MM. Gailhard-Bancel, un clérical, et Lasies, un nationaliste, ont accompli ce beau coup-là. Et la presse réactionnaire, joyeuse, sort les gros titres : *Echec du gouvernement.*

C'est faux. Malgré le parti conservateur, le gouvernement fera aboutir cette œuvre de justice et de solidarité. Ce qui est mis, provisoirement, en échec, c'est la réforme elle-même. Ce qui est mis en évidence, c'est la haine des cléricaux-nationalistes et de la presse réactionnaire pour les ouvriers.

Les vieux travailleurs peuvent languir. Six mois, un an, qu'est-ce que cela ? Ils attendent bien depuis 30 ans. S'ils n'ont pas de pain, qu'ils mangent de la brioche. Chez nos confrères de la réaction on n'est pas pressé, on se trouve à l'abri de tels soucis.

La chose s'est accomplie avec la déloyauté et l'hypocrisie habituelles à cette bande. Le principe même de la loi, on n'osait point l'attaquer. Il s'agissait d'étrangler la réforme dans un coin, en protestant de ses bonnes intentions. Toutes les surenchères, irréalisables momentanément, échouèrent.

Mais brusquement, en fin de séance, nos gens lancèrent l'idée d'un referendum auprès des Chambres de commerce, syndicats patronaux, corporations ouvrières, etc. C'était 6 mois, un an de gagné, et d'ici là...

Quelques républicains surpris, abusés, se rendant mal compte de la manœuvre, suivirent et la motion Gailhard Bancel fut votée « malgré les efforts des mamelucks », disent les journaux de la droite.

Eh ! bien, la situation est nette.

Il y avait à choisir entre les intérêts des grands patrons, à qui la loi demande quelques sacrifices, et l'existence assurée des vieux ouvriers. Les cléricaux-nationalistes-mélinistes ont sacrifié les seconds. Ils se sont constitués les mamelucks des gros réactionnaires. La presse rétrograde les félicite. C'est dans l'ordre. Elle pense que c'est au ciel à se charger du soin des malheureux.

Nous avons souvent dit que tous ces gens étaient les pires ennemis des travailleurs. Nous l'avons dit, ils l'ont prouvé. Nous verrons ce que les travailleurs en penseront.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 4 juillet

La Chambre continue la discussion du projet sur les quatre contributions directes.

MM. Brun, Klotz, déposent un contre projet tendant à la suppression, à partir du 1^{er} janvier 1902, des quatre contributions directes et à leur remplacement par un impôt général sur le revenu.

M. Magniaudé demande à la Chambre de voter le principe de l'impôt sur le revenu.

M. Caillaux, ministre des finances, dit que la chose n'est guère possible.

M. Magniaudé répond en rappelant combien le régime fiscal est mauvais et combien son changement est promis.

M. Fouquet parle en faveur des 4 contributions directes. M. Lasies se déclare contre.

M. Pelletan réclame l'application d'un impôt sur le revenu. M. Merlou déclare que quoique partisan de l'impôt sur le revenu, il voit aujourd'hui l'impossibilité de l'appliquer.

M. Berteaux demande qu'on reprenne le projet de M. Bourgeois.

M. Ribot se déclare pour les quatre contributions.

M. Sembat demande la discussion immédiate du projet de l'impôt sur le revenu préconisé par M. Caillaux.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

M. Déjeante a déposé une demande d'interpellation sur la violation, par la police, de la Bourse du travail de Paris.

M. Waldeck-Rousseau en demande le renvoi à la suite des autres interpellations, ce qui est voté.

M. Breton demande à interpellier le ministre des travaux publics sur les mesures à prendre pour empêcher l'emploi du blanc de cèruse.

Cette interpellation est renvoyée après celle de M. Pastre, relative aux instituteurs.

M. Colle veut interpellier M. Millerand sur des médailles d'honneur que ce ministre a retirées à 3 vieux travailleurs.

M. Millerand demande le renvoi de cette interpellation, ce qui est fait.

La Chambre reprend la discussion sur les quatre contributions directes.

M. Amond a la parole : il préconise l'impôt sur le revenu, il critique l'attitude de M. Méline qui autrefois était pour l'impôt sur le revenu et qui aujourd'hui le combat.

M. Méline répond, c'est-à-dire qu'il explique son attitude au sujet de cette question.

La commission du budget demande la disjonction des diverses dispositions relatives à l'impôt sur le revenu.

Cette disjonction est votée par 354 voix contre 286.

M. Klotz propose alors une motion tendant à ce que la Chambre décide d'inscrire en tête de son ordre du jour de la rentrée, la discussion du projet relatif à l'impôt sur le revenu.

M. Merlou, rapporteur général du budget, dépose une motion invitant le gouvernement à préparer la réforme qui consiste à remplacer les 4 contributions directes par l'impôt sur le revenu.

Cette motion est modifiée par son auteur qui propose de la mettre en discussion après la loi sur les retraites ouvrières et concurrentement avec le budget.

M. Klotz se rallie à cette proposition qui est adoptée par 318 voix contre 170.

La Chambre aborde les articles du projet des 4 contributions présenté par la commission.

La suite des débats sur les 4 contributions est renvoyée au lendemain.

M. Zévaès demande que la discussion de cette loi soit terminée dans la soirée.

Cette proposition est repoussée par 352 voix contre 223.

La séance est levée.

Séance du 5 Juillet 1901 (matin)

M. Cocherly préside.

La Chambre continue la discussion sur les quatre contributions directes.

Un amendement de M. Mulac, relatif à un dégrèvement en faveur des commerçants forcés à abandonner leur commerce, est adopté.

M. le Moigne soutient un amendement tendant à faire répartir le contingent en principal de la contribution personnelle-mobilière entre les départements, au prorata des valeurs locatives d'habitation.

Cet amendement est adopté.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside.

M. Goujon dépose une proposition tendant à ce que les médailles d'honneur accordées aux ouvriers ou employés ne puissent plus être désormais retirées sans motifs graves.

L'urgence, réclamée pour cette proposition, est déclarée.

M. Pastre demande à interpellier sur les persécutions dont sont victimes les instituteurs et professeurs libre-penseurs socialistes.

L'interpellation est renvoyée à une date ultérieure.

La Chambre aborde la discussion du projet portant modification du régime des admissions temporaires du froment, mais cette discussion est renvoyée au lendemain.

L'ensemble du projet sur les quatre contributions, revenu du Sénat, est adopté.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 4 juillet 1901

La séance est ouverte à trois heures. On vote tout d'abord des projets locaux ; puis viennent des dépôts de rapports, des dépôts de projets tout récemment votés à la Chambre, etc., et ensuite le Sénat, sans nul débat et avec une rapidité vertigineuse, adopte une quinzaine de projets urgents mais divers et, d'ailleurs, d'importance secondaire. C'est la grande liquidation qui continue.

A quatre heures et demie, le Sénat n'ayant plus rien à voter, décide de suspendre sa séance pour attendre les nouvelles de ce qu'a fait la Chambre.

La séance est reprise à six heures.

La Chambre n'ayant pas fini les quatre contributions, le Sénat décide de se réunir le lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 5 juillet 1901

Le Sénat vote le projet des 4 contributions voté à la Chambre.

M. Chaumié demande au ministre des affaires étrangères, quel est l'état actuel des relations de la France avec le Maroc.

M. Delcassé répond que cet état est excellent.

Le Sénat vote divers projets locaux.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Le passage des rivières

D'intéressantes expériences de passage de rivière ont été exécutées, ces jours derniers, avec plein succès, à Mareuil-sur-Ay, près d'Épernay, par les élèves brigadiers du 31^e dragons, en présence du général commandant la 3^e division de cavalerie et du colonel commandant le régiment.

Le sac à distribution contenant tous les effets de l'homme et les sacoches détachées de la selle forment, pour chaque cavalier, un flotteur individuel.

Ce flotteur est fixé sur son dos, avec les armes, au moyen des étrivières formant bretelles, du ceinturon et de la dragonne; le tout est arimé de telle sorte que la tête de l'homme est constamment maintenue hors de l'eau.

Les cavaliers ne sachant nullement nager, ainsi équipés et réunis entre eux par leur corde à fourrage, peuvent être halés à l'autre rive au moyen d'un filin, par groupes de dix à douze cavaliers, et, si le courant n'est pas trop fort, ils peuvent être remorqués en groupes de six à huit par quelques bons nageurs. En ce cas, les chevaux passent en liberté, avec selle nue.

Munis de ces flotteurs, les cavaliers ne sachant pas nager peuvent également passer à côté de leurs chevaux dont ils tiennent d'une main la crinière, se faisant ainsi remorquer par eux.

Ce mode de passage, en dehors de la rapidité, présente le grand avantage d'assurer le transport à sec des effets.

M. Max Régis

Les nouvelles relatives à la démission de M. Max Régis sont absolument confirmées. M. Lutaad a reçu deux lettres de M. Régis, par lesquelles il donne formellement sa démission, dont une tout à fait conforme à la règle. La question est de savoir si M. Lutaad acceptera cette démission donnée seulement dans le seul but de créer une agitation nouvelle. Suivant des renseignements particuliers, le préfet n'accepterait pas tout de suite cette démission et attendrait les événements.

D'autre part, M. Régis a adressé une lettre au gouverneur général, dans laquelle il s'exprime ainsi, en terminant :

« J'étais, paraît-il, un maire de combat, auquel on opposait un préfet de combat. Puisque je cesse d'être maire, quels prétextes trouveront les juifs pour excuser, quand même, le préfet qu'ils vous imposent. Ma démission est un gage de ma sincérité. Nous verrons comment vous-même et le gouvernement vous nous débarrasserez maintenant d'un homme qui n'aura, même plus sans moi, la pitoyable raison d'être, qui fit couvrir jusqu'à présent ses actes et ses infamies. »

Réunion politique mouvementée

M. Grébaud, conseiller municipal du quartier du Combat, ancien président du conseil municipal de Paris, devait, jeudi soir, rendre compte de son mandat, au préau des écoles de la rue Bolivar, à Paris.

Dès le début de la réunion, amis et adversaires du conseiller, en nombre à peu près égal, commencèrent à s'interpeller, tandis que M. Grébaud faisait de vains efforts pour se faire entendre.

Des paroles on en vint aux coups, et le préau devint bientôt un vaste champ de bataille : coups de poings, coups de cannes, coups de bancs, même pleuvaient de tous côtés.

On fut contraint d'éteindre le gaz. Après avoir échangé quelques horions dans l'obscurité, les assistants se décidèrent à sortir, chacun des deux camps emportant ses blessés dans les pharmacies voisines; aucun du reste, n'est atteint sérieusement, et ils ont tous regagné leur domicile.

Aucun incident ne s'est produit dans la rue, et la police n'a pas eu à intervenir.

Horrible massacre

Jeudi matin, à quatre heures, la paisible commune de Mansonville, située à 12 kilomètres de Valence (Tarn-et-Garonne), a été le théâtre d'un événement, qui a jeté l'effroi parmi les habitants de cette localité. Un nommé Campunau, dit *La Lime*, forgeron, âgé de 50 ans environ, originaire d'Auvillars, et domicilié à Mansonville, a tué sa femme et son fils, âgé de 12 ans.

Depuis longtemps, le meurtier faisait à sa femme des scènes de jalousie, lui reprochant des amants. Il avait dit à l'infidèle épouse qu'il la tuerait un jour. C'est jeudi matin, que Campunau a accompli son crime.

Après avoir tué sa femme d'un coup de fusil dans le dos, il s'est acharné sur son enfant, qui demandait pitié, et il l'a également tué par trois coups de revolver. Puis, son crime accompli, il prit son fusil, mit le canon de l'arme sous son menton et pressa la gâchette. Le coup partit, et la cervelle du meurtrier rejaillit au plafond.

CHRONIQUE LOCALE

Un dernier mot

Le Boutiquier déclare « qu'il me gêne ». Le pauvre homme !...

Je ne répondrai pas longuement à des articles qu'on veut rendre uniquement méchants.

Il me serait cependant facile d'établir : Que le rachat des chemins de fer fait partie du programme radical-socialiste et non radical ;

Que tous les racontars intéressants mon personnel sont faux ; d'où je conclus que le Boutiquier est mal renseigné où qu'il est un menteur.

S'il ne se cachait avec un soin jaloux, je lui offrirais de faire la preuve de mon démenti — ce qu'auraient déjà fait mes « piécards », si je ne les en avais empêchés.

Jusqu'à preuve du contraire, je crois avoir l'estime de mon personnel, comme il a la mienne, alors que l'anonymat du Boutiquier ne nous permet pas de savoir ce que pensent de lui ses ouvriers. Et si je ne pose pas pour le Bon ou le Mauvais patron, je cherche à améliorer, dans la mesure de mes moyens, la situation de ceux que j'occupe, comme je suis arrivé à leur assurer des secours en cas de chômage pour cause de maladie.

Tout cela est peut-être préférable à de bruyantes... mais platoniques protestations.

Ceci dit, comme l'opinion du Boutiquier m'importe fort peu, j'arrête là une polémique qui n'offre aucun intérêt pour mes lecteurs, après avoir fait remarquer à mon contradicteur qu'entre lui et moi il y aura toujours cette différence : lorsque j'attaque quelqu'un je signe et lorsqu'un article de mon journal n'est pas signé, je suis responsable et pense mes blessures ailleurs qu'en correctionnelle. A. C.

Accident

Ce matin, M. Joubert, entrepreneur des travaux sur la ligne de Capdenac, travaillait dans une carrière sise près de Conduché, lorsque par suite d'un faux mouvement, il tomba d'une hauteur de 10 mètres.

L'état de M. Joubert est très grave.

Ecrasés

Hier soir, à 4 h. 40', un terrible accident s'est produit au passage de l'express de Toulouse, à la gare des Sept-Ponts.

Au moment où le train était en vue, le fils de la garde-barrière, âgé de trente mois, s'engagea imprudemment sur la voie; la malheureuse mère se précipita pour l'en retirer, mais il était trop tard.

Violentement tamponnés, leurs corps furent littéralement réduits en bouillie par les roues du train.

On ne releva que des débris informes de chair. La malheureuse mère était âgée de 26 ans.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 juillet au 6 juillet 1901

Décès

Nadal, Julie, épouse Lascol, 54 ans, sans profession, à l'Hospice.
Girma, Marie, veuve Bergerot, 70 ans, sans profession, rue Barry, 11.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 7 JUILLET 1901

| | |
|--|-----------|
| Le Roi des Mers (Allegro) | Gutner. |
| Le Pré au Clerc (Ouvverture) | Herold. |
| Sérénade | Pierné. |
| Les Mousquetaires au Couvent (F ^o) | Varney. |
| Valse bleue | Margis. |
| Marche du Prophète | Meyerber. |

De 8 h. à 9 h. 1/4. (Allées Fénélon)

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur du Journal du Lot.

Pour des raisons personnelles, j'ai le regret de ne pouvoir accepter la candidature au conseil d'arrondissement, qui m'a été offerte par les délégués républicains du canton de Puy-L'Évêque.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Dr ROUMA.

SAINT-CÉRY. — Election au conseil d'arrondissement. — Le Comité radical réuni il y a un mois, et un peu trop à l'insu des populations, désignait à l'unanimité moins une voix, comme candidat au conseil d'arrondissement M. Cayla, maire de Saint-Géry et conseiller sortant. Beaucoup ignorent cette réunion et par suite la décision qui a été prise, mais nous sommes certains que les électeurs du canton de Saint-Géry n'ont pas grand besoin de les connaître car l'énorme majorité votera certainement pour l'intrépide et ferme démocrate.

Sa sympathique bienveillance, sa franche attitude du passé et son oubli pour les mesquines vengeances qui suivirent, les services rendus et la même cordialité manifestée à ses pires adversaires, lui vaudront la reconnaissance des électeurs même les plus ultramodérés.

Pour les radicaux, le nom de M. Cayla est tout un programme. Vivant au milieu des populations rurales, exerçant une profession qui touche de très près à l'agriculture et agriculteur lui-même, il connaît mieux que tout autre les besoins réels de l'ouvrier des champs, du petit comme du grand propriétaire. Il sait que l'impôt pèse trop lourdement sur la terre, il sait que le propriétaire terrien ne peut guère réaliser de bénéfices auxquels son labeur continu et ses privations de toute nature lui donnent pourtant droit ; il sait que le petit cultivateur, dans les champs du matin au soir, sous les rayons brûlants du soleil d'été comme sous la pluie ou la neige des rigoureux hivers, n'a d'autre satisfaction à la fin de l'année, que de voir les dépenses contrebalancées par les recettes : il sait que l'ouvrier n'ayant d'autre ressource que la vigueur de ses bras peut, arrivé à la vieillesse, être acculé à la plus noire misère malgré une vie de souffrance, de travail et de privation.

Comme il nous l'a dit déjà, son activité tendra à apporter une amélioration pour tous. Le dégrèvement partiel ou total de l'impôt sur la propriété non bâtie, la suppression des contributions sur les portes et fenêtres et la personnelle-mobilière pour les propriétaires, le droit à la retraite de l'ouvrier des champs comme celui des villes et de l'industrie, telles sont les idées principales que M. Cayla fera valoir auprès des pouvoirs publics et des représentants du département.

Nous ne lui connaissons pas encore de concurrent officiel.

On dit bien que M. Crocq, maire de Bouziès, aurait l'intention de disputer à M. Cayla le siège de conseiller d'arrondissement, mais nous nous refusons à y croire, M. Crocq étant un excellent républicain, ayant même, il y a un mois, à la réunion du comité radical de Saint-Géry, donné son approbation publique à la candidature de M. Cayla.

On dit en outre que divers modérés, peut-être réactionnaires, voudraient être candidats ; jusqu'à ce jour rien n'est officiel.

Toutefois, le succès de M. Cayla est d'ores et déjà assuré.

CAZALS. — Election d'un conseiller d'arrondissement.

On nous écrit :

Le 27 juin les délégués sénatoriaux (pourquoi eux seuls ?) du canton de Cazals se réunissaient à la mairie du chef-lieu pour choisir un conseiller d'arrondissement. M. le docteur Calmeilles, maire de Cazals, a été désigné :

Quelques jours après, une note parue dans les journaux régionaux nous apprenait que M. Calmeilles se retirait, ne pou-

vant, pour des raisons très sérieuses accepter le mandat de conseiller d'arrondissement.

Plusieurs électeurs du canton et non pas des moins influents sont venus nous trouver et nous demander ce que nous pensions de la situation.

Tout en regrettant vivement la détermination de M. Calmeilles, nous estimons, quant à nous que la situation est bonne. En effet le canton républicain de Cazals ne veut pas, pour le représenter, d'un homme qui s'est compromis (est-ce bien le mot ?) en 1898 et qui a fait contre M. Rey une propagande aussi acharnée que peu riche en résultats ; le vote du 27 est très significatif ; le canton veut un conseiller d'arrondissement franchement républicain et qui ait donné des preuves qui soient pour l'avenir la meilleure garantie. Nous ne manquons pas dans le canton d'hommes franchement dévoués à la République, et, tout en reconnaissant les mérites de chacun d'eux, nous pensons que notre jeune ami, M. Avezou, maire de Goujounac est le plus qualifié pour se présenter aux suffrages des électeurs ; M. Avezou, par sa situation indépendante est le plus à même de se dévouer à la chose publique et de rendre d'éminents services.

Quoique jeune, M. Avezou est avantagusement connu et apprécié ; il suffit de se reporter aux élections législatives de 1898 et de mettre en parallèle les voix de M. Rey et celles qui se sont égarées sur le nom de son concurrent : n'a-t-il pas amené toute sa commune à la République ? Cela seul nous suffirait.

Aussi nous ne saurions trop engager les électeurs du canton de Cazals à voter pour M. Avezou qui ne faillira pas à son devoir, nous en sommes garants, et qui saura porter haut et ferme la drapeau de la République.

DURAVEL. — Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni le 24 juin dernier. A deux heures 7 conseillers municipaux seulement sont présents, mais M. Cassaignes étant absent, M. le maire a attendu jusqu'à 4 h. environ pour ouvrir la séance, afin que M. Cassaignes puisse y prendre part. Ce fait n'est pas nouveau, et il produit sur les électeurs une fâcheuse impression, car on ne comprend pas que M. Cassaignes soit ainsi l'homme indispensable. En tout cas s'il l'est il devrait se montrer un peu plus empressé... Peut-être fait-il de l'automobile et sa machine marche-t-elle mal !...

On discute le budget : — quand nous disons on discute, c'est une façon de parler, car de discussion il y en a point — on signe après lecture.

Fonds disponibles : 1244 fr. 20. Répartition : 300 fr. pour réparation à l'ancienne côte de Montcabrier traversant la route nationale n° 111 séparant la remise et la maison Joubert des maisons Lafon et Capin (celle-ci propriété Joubert). 50 fr. pour réparation du presbytère. 150 fr. pour la route de Montcabrier. 600 pour la réparation de la mairie 100 pour les chemins vicinaux. 44,20 pour le matériel scolaire de l'école de garçons (2^e classe dirigée par M^{me} Lafargue). 36 fr. 40 ont été accordés pour le receveur municipal : c'est une charge nouvelle pour la commune.

Le Conseil a refusé formellement tout matériel scolaire pour l'école de filles, sous prétexte de manque de fonds. C'est là un prétexte et on ne comprend pas la mauvaise volonté de la municipalité vis à vis de cette école nouvellement laïcisée qui a obtenu de brillants succès aux derniers examens.

A cette séance, le secrétaire de la mairie, prend part à toutes les discussions et donne son avis qui presque toujours est accepté par la majorité réactionnaire ; les quelques membres républicains ne siègent plus, puisque chaque fois qu'ils proposent une réforme, elle est toujours rejetée sans examen.

Ajoutons que les 300 fr. votés pour réparations devant la maison Joubert et les 100 fr. votés pour les chemins vicinaux, sont des dépenses inexplicables. Tous les chemins de la commune ont besoin de réparations plus urgentes et plus utiles que ceux précités ; mais à Duravel, on sert d'abord les amis, quant aux contribuables on s'en fiche totalement.

— Succès scolaire. — Nous sommes heureux d'enregistrer les brillants succès remportés par notre école laïque de filles.

Une élève Henriette Filhol vient d'obtenir le brevet élémentaire, trois élèves : Aurélie

Grafiade, Louise Grafiade, Angèle Fabre, ont été reçues aux examens du certificat d'études.

Un tel succès fait honneur à MM^{les} Frézals les maîtresses si dévouées de notre école, ainsi qu'aux élèves, et qui constitue la meilleure réponse que l'on puisse adresser aux détracteurs de l'enseignement laïque.

CONCOTS. — Les membres du Comice agricole des Bas-Plateaux-du-Quercy se réuniront en assemblée générale à la mairie de Concots, le dimanche, 14 juillet, à 3 heures du soir.

L'ordre du jour porte :

- Fixation de la date du concours de 1901 ;
- Elaboration du programme du dit concours ;
- Election des membres du Jury ;
- Païement des cotisations ;
- Questions diverses.

Arrondissement de Gourdon

CREYSSE. — Election au Conseil général. — Dimanche, à 11 heures du matin sous la halle bondée d'électeurs, M. Miret candidat radical a exposé son programme aux applaudissements de tous les électeurs de Creysse, accourus pour l'entendre, sans distinction de partis. Tout le monde sait à Creysse, que si le candidat républicain n'était pas élu, la déferse des intérêts locaux, notamment celle qui s'attache au chemin de communication de Creysse à Gluges, disparaîtrait avec lui, intérêt vital pour de nombreuses communes de la vallée de la Dordogne.

Le discours de M. Miret a été couvert par de chaleureux applaudissements.

A midi un excellent déjeuner, composé de 30 couverts servi au restaurant Delnaud a été offert à M. Miret par des républicains de Creysse : déjeuner exquis, service irréprochable, nos félicitations à M^{me} Delnaud dont l'éloge comme cuisinière n'est plus à faire, et à l'aimable demoiselle chargée du service.

Au dessert M. Miret a de nouveau pris la parole pour remercier ses hôtes ; il a encore parlé au café Delnaud et Monty ; puis, vers 3 heures M. Miret est parti pour Baladou escorté des cris de vive Miret, vive la République.

Baladou 4 h. soir.

A 4 h. au milieu d'un groupe d'au moins 60 électeurs, conseil municipal en entier, M. Miret a pris la parole au milieu d'un silence religieux, car chacun se reportait à cette funeste journée du 12 mai, où M. de Verninac leur présentait son ami Miret en remplacement du réactionnaire Lachize, et, où il tombait pour ne plus se relever.

M. Miret dit que c'est presque un pèlerinage qu'il accomplit au lieu où est tombé hélas pour toujours son ami de Verninac. Il retrace en grandes lignes son programme, et, est vivement acclamé quant il parle de Méline et de ses sous-ordres, les Rousset et autres, qui, si on les avait laissé faire, auraient conduit la France, vers la pire des réactions cléricales.

On s'est séparé après avoir bu au triomphe de la vraie République démocratique.

Baladou, midi.

Le même jour M. Lachize arrivait à Baladou et organisait une réunion à laquelle assistaient de 25 à 30 électeurs, dont 4 membres du conseil, tous réactionnaires. M. Lachize s'est plaint de l'ingratitude des gens.

Il a parlé de la réforme de la magistrature, et, c'est à peu près tout, laissant de côté les questions de l'impôt du revenu, de la loi sur les associations, les retraites ouvrières etc. etc., parlant encore moins de ses mauvais votes soit à la Chambre, soit au Conseil général. Bref, on sentait qu'il a le pressentiment de sa chute prochaine. Ce qui est certain.

UN DÉMOCRATE.

STRENQUELS. — Une réunion publique aura lieu dimanche, à 4 heures du soir, à la mairie de Strenquels. M. Malvy fils, candidat radical au conseil général et M. Granouillac, maire de Vayrac, candidat radical au conseil d'arrondissement, développeront leur programme. Nous engageons très vivement tous les citoyens à assister à cette réunion.

CONCORÈS. — Comité républicain. — Un Comité d'action et de défense républi-

caine vient de se former à Concorès. Son programme est celui du parti radical.

Travailler à l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu et à la suppression de l'impôt foncier, seules réformes capables de relever l'agriculture.

Le Comité, formé en dehors du conseil municipal, s'occupera des intérêts généraux de la commune, élira des délégués chargés de le représenter au comité cantonal.

Il se réunira chaque fois que son président le jugera nécessaire. Espérons que son influence se fera bientôt sentir dans la région.

CAZILLAC. — Au Cyranode Sarrazac, de « la Défense ».

(Scribitur ad narrandum, non ad probandum....) « On écrit pour raconter, non pour prouver. »

Je n'essaierai pas de prendre ici la défense de M. Briat, que la feuille à Germain cherche à tourner en ridicule dans un article aussi stupide que grotesque.

Certes, cet honorable fonctionnaire a une réputation dans tout le pays, aussi bien au point de vue politique qu'à celui de ses bonnes relations, que toutes les feuilles des sacristies ne pourraient amoindrir ! le Cyrano de Sarrazac est-il sûr, s'il veut se faire connaître de trouver chez son adversaire aussi bien une plume alerte qu'un poignet solide !

Tout le pays sait que le très honorable et très regretté M. de Verninac avait une amitié particulière pour M. Briat et que l'ayant pour ainsi dire vu naître, il avait apprécié la loyauté de ses sentiments démocratiques ! Mais en quoi la dignité de M. Briat peut-elle être diminuée parce que notre éminent vice-président du Sénat lui accordait amitié et confiance ? Nous estimons que cette amitié et cette confiance étaient de si bon aloi que celle du Cyrano de Sarrazac, de Lachize, de G. Magne et consorts !!!

Comme conséquence des bons sentiments que M. Verninac témoignait à M. Briat, n'est-il pas naturel, que les hommes politiques amis de M. de Verninac, tels que : MM. Vival, Pauliac, Costes, Miret, etc, soient eux aussi des amis de ceux qui ont combattu pour la vraie République ! Cela vous déplaît et excite votre bile !

Vous prétendez que M. Briat fait le radical et le franc-maçon ! Apprenez Cyrano d'occasion, que ce citoyen ne se prévaut de rien qu'il ne soit et que pour lui et tous ses amis, c'est un honneur d'être l'un et l'autre.

Ses menaces ne sont allées ni à M. Dupuy, maire de Sarrazac, ni à personne ; il n'a pas l'habitude d'agir de cette façon et du reste, l'honorable M. Dupuy le connaît trop bien pour le croire capable de telles petitesse. Mais rassurez-vous, beau Cyrano ! si M. Briat se moque de vos perfides niaiseries, nous pouvons vous affirmer sans crainte d'être démentis, que le jour où vous tiendriez à vous rencontrer avec lui, vous trouveriez un homme qui ne se cache pas derrière des jupons ; nous vous répétons pour mémoire : « On écrit pour raconter, non pour prouver ». — Prouvez au lieu d'insinuer et alors on verra.

Quant à vos amis Lachize et autres, nous connaissons leur sincérité, leur valeur, que nous comparons à la vôtre ! Mentir aux lecteurs, mentir aux électeurs, pour arriver à votre but, voilà votre devise cachée.

La perfidie reçoit tôt ou tard la récompense qu'elle mérite.

BULLETIN FINANCIER

La reprise s'est encore accentuée sur les fonds d'Etat français et étrangers. Sur ces derniers on a détaché aujourd'hui de nombreux coupons qui vraisemblablement ne tarderont pas à être regagnés.

Le 3 0/0 clôture à 109,65, le 3 1/2 0/0 à 101,65 et l'Amortissable à 99,75.

Le Comptoir National d'Escompte cote 583. Le Crédit Foncier est ferme à 631, coupon détaché.

Le Crédit Lyonnais est en hausse à 1012 et la société Générale à 616.

Parmi les chemins français, le Lyon finit à 1597 et le Nord à 2040 ex-coupon.

Le Suez coupon détaché finit à 2690.

L'Extérieure cote 71,60, l'Italien, 96 72 tous deux ex-coupon. Le Portugais vaut 2615.

Le Russe 3 0/0 1891 ex-coupon est à 85,55, le Serbe 4 0/0 s'inscrit à 71,50 au comptant, le Turc D reste à 25 fr., la Banque Ottomane cote 527 coupon de 12,50 détaché.

Sur le marché en banque, les actions Pétales Mesi-Hir ont passé de 250 à 251.

Les actions Pierre de Verre Garchey sont recherchées à 116 et 117,50.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXV

UN BON DIABLE

— Ecoute bien une chose, — dit-il enfin. — Ne vois-tu pas quelle peine tu me fais par cette abnégation ? Si je te savais arrivé à un grade plus élevé, si tu portais les épaulettes, ne peux-tu pas t'imaginer combien j'éprouverais de plaisir (autant que j'éprouve de regrets et de remords, à présent) de t'avoir amené en Afrique par mes folies et mes malheurs ?...

— Vraiment, monsieur ? Pourquoi diable voulez-vous que je devienne officier ? — répondit Rake brutalement. — Que Dieu vous bénisse, monsieur, mais cette vie-là a été faite exprès pour moi ! Si jamais une cheville ronde est entrée bien nette et bien propre dans un trou rond, c'est quand je suis entré dans l'armée. Je n'ai jamais de ma vie été plus heureux. Les camarades sont tous bons garçons, et je soutiendrai jusqu'à la mort, s'il le faut, que vous avez toujours été pair et compagnon avec eux, comme un bon diable doit l'être. Comme simple soldat, monsieur,

je suis heureux et à l'abri ; comme officier, je ferais tout sauter et je m'embrouillerais éternellement. Mais il est inutile de dire un mot de plus, j'ai juré, vous m'avez entendu, et vous savez comment je tiendrai mon serment si jamais on me pousse à bout en faisant attention à moi. J'ai frappé ce spahi tout à l'heure justement pour faire une fredaine et uniquement parce qu'il était venu fourrer sa vieille tête et son turban là où il n'avait que faire ; il n'est donc pas probable que rien n'empêche de faire cadeau de deux pouces d'acier à ce colonel, s'il vient nous faire une pareille insulte à tous les deux, en offrant à un vaurien comme moi les épaulettes qu'il ne vous a pas trouvés dignes de porter !

Cecil reconnut qu'il n'y avait pas d'espoir de le persuader.

Il se sentait, en outre touché par la fidélité de cet homme.

Il lui tendit la main.

— Je souhaiterais qu'il y eût en ce bas monde, beaucoup de mauvais sujets avec des cœurs comme le tien. Je ne puis te récompenser de ton affection, Rake, mais j'en connais tout le prix.

Rake mit ses deux mains derrière son dos. — Que Dieu vous bénisse, monsieur, vous m'avez payé plus de cent fois. Mais, vous ne ferez pas cela, monsieur. Je vous ai dit, il y a longtemps, que je ne suis qu'un chenaupan ! Un jour, peut-être, comme je l'ai dit, quand j'aurai réglé mes comptes vis-à-vis de moi-même et que j'aurai effacé tous les mauvais d'un bon coup de balai, je serai plus pro-

pre. Pas avant, monsieur !

Rake était trop brutalement opiniâtre pour ne pas toujours arriver à son but.

L'affection qu'il portait à Cecil ressemblait beaucoup à la fidélité insensée, chevaleresque et romanesque que les Cavaliers et les gentilshommes du Nord portaient aux Stuarts, leurs idoles.

Que son bienfaiteur fût devenu soldat en Afrique n'avait aucunement diminué la tendresse respectueuse de sa fidélité, pas plus que la leur n'avait été amoindrie par les malheurs de leurs royaux maîtres.

Comme la leur, aussi, elle avait sa beauté jusque dans son aveuglement... la beauté qui existe dans le pur désintéressement.

En attendant, la nouvelle de Picpon était exacte.

Le régiment reçut l'ordre de partir en expédition.

Il y avait une nouvelle insurrection dans l'intérieur, et partout où le carnage était le plus ardent, le colonel Châteauroy s'y précipitait avec sa troupe.

Lorsque Cecil eut quitté l'incorrigible Rake, les trompettes sonnaient l'assemblée, il y eut du bruit, du tumulte, de l'empressement, de l'animation, un entrain extrême de tous les côtés ; on lut un ordre général aux escadrons ravis ; ils devaient quitter la ville aux premiers rayons de l'aurore.

Ils avaient devant eux la mort, les privations, de longs jours de famine, de longs jours de sécheresse et de soif ; des routes desséchées par un soleil brûlant ; des nuits après et gla-

ciales ; de terribles bouffées de siroco dévorant ; des vents du nord mortels et impitoyables ; la faim rendue plus aiguë encore par de petites rations de viande crue ou une poignée de maïs et dix chances contre une de rester sous le sable pour y pourrir ou de laisser leurs cadavres à la merci des vautours.

Mais qu'importe ? il y avait aussi, le délice sauvage du combat, la liberté sans fin de la guerre, la joie que donnent les coups portés d'une main sûre, le butin, les autres pleines de vin, les troupeaux, les femmes : par dessus tout, cette soif de carnage qui brûle si profondément l'âme cachée des hommes et leur donne une telle ressemblance avec le loup, le vautour et le tigre, quand une fois son feu éclate au dehors.

Il y avait ce soir-là une élégante réunion à la villa Aïoussa ; elle n'avait pour but que de faire oublier à la reine son exil... exil assez supportable sous ce ciel d'azur, dans cet air clair et tiède, et avec cette charmante bonbonnière pour demeure... mais néanmoins un exil pour la reine de beauté de Paris, pour une femme qui avait les habitudes et la puissance d'une souveraineté absolument incontestée dans toute la splendeur royale de sa nature féminine.

Les distractions les plus variées abondaient pour éviter l'ennui ; une demi-douzaine d'habiles acteurs de Paris, jouaient les plus amusants vaudevilles sur le petit théâtre ; il y avait, en outre, des chanteurs italiens très célèbres qu'un prince avait amenés sur un yacht ; on y entendait la meilleure musique ; et l'esprit et les hommages tombaient tout bas à l'oreille de la princesse.

(A suivre.)

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

— Tu es sûr d'avoir bien surveillé sa porte ? — Oh ! je n'ai pas fermé l'œil, pendant que tu te reposais.

— Et moi, coquin de sort ! je suis bien certain d'avoir eu constamment l'œil sur la bicoque, quand c'était à moi de veiller.

— Alors c'est qu'il n'est pas rentré par la porte.

— Té, c'est cela. Il a une entrée secrète, disait l'autre ; l'entrée donne dans sa maison.

— Evidemment ! il faut prévenir le capitaine !

— Allons-y de suite, collègue, nous n'avons pas besoin de rester plus longtemps ici.

Pendant qu'Hercule et Aimable se dirigeaient vers la demeure de dame Marthe, pour rendre compte à Empersterios de leur inutile faction et de leurs conjectures, Yacopoulo avait, avec sa femme, une explication difficile au sujet de la visite qu'elle avait reçue la veille.

— Ainsi tu crois que cet homme ne venait

pas seulement pour acheter une arme ?

— Je l'ai craint d'abord, ensuite je m'étais rassurée, mais je ne suis plus aussi tranquille, maintenant que l'autre est là.

— Ce serait terrible, en effet, si nous étions soupçonnés en cet instant. Ah ! Sarah, Sarah, notre tête ne tient guère sur nos épaules !

— Tu me fais mourir, Yacop ! Cet homme ne doit pas rester ici.

— Si on le découvrait, nous serions perdus !

— Fais-le parti ; qu'il s'en aille !

— C'est facile à dire, mais il ne voudra jamais consentir à se retirer.

— Alors, tant pis, il faut sauver notre vie, livre-le aux Grecs.

— Mais c'est notre fortune, Sarah, que nous livrerions...

Yacopoulo s'arrachait les quelques cheveux qui surmontaient son crâne. La veille, il s'était réjoui de l'échec des Turcs.

— Vois-tu, Sarah, avait-il dit, Omer Vrione a perdu beaucoup de soldats, ses tentes ont été brûlées, ses approvisionnements en partie détruits... Il va tomber en disgrâce, s'il ne s'empare de la ville en quelques jours, et la disgrâce, c'est le lacet fatal ou le cimeterre d'un janissaire faisant sauter sa tête.

Un nouvel assaut serait, à coup sûr, repoussé, les Grecs ont repris confiance et les soldats d'Omer Vrione sont démoralisés. Il payerait gros pour qu'on lui permit d'entrer dans Missolonghi sans coup férir.

— Va donc lui proposer de lui révéler le secret de notre entrée. Par une nuit noire,

une centaine d'homme pénétreraient, facilement, par cette voie et, après, ils n'auraient qu'à s'emparer d'une porte et à l'ouvrir.

C'est ce que je vais lui proposer. Cette nuit même j'irai le trouver.

— Pourquoi attendre ? pars de suite, profite de l'état d'esprit où il doit se trouver, pour lui arracher une plus forte somme ; je tremble, à toute heure, que notre secret soit découvert ; ne tardons pas davantage, crois-moi, Yacop.

Le Juif avait hâte, lui-même, d'en avoir fini. Il sortit par l'ouverture qu'il avait pratiquée sous les remparts, et se présenta au camp d'Omer Vrione, au moment où celui-ci était encore tout à la fureur de son échec.

— Que veux-tu, chien ? demanda le général quand le Juif, qui avait demandé à être conduit devant lui, se trouva en sa présence.

— Te donner le moyen d'entrer dans la ville, seigneur !

— Une trahison, c'est bien tout ce qu'on peut attendre d'un Juif ! n'importe, parle.

— Que me donneras-tu, seigneur ?

— Je t'abandonnerai les dix plus riches maisons de Missolonghi pour les piller à ton aise.

Yacop fit la grimace, il avait espéré mieux.

— Allons, chien ! parle.

Le Juif ne pouvait plus hésiter ; il comprenait que toute velléité de discussion attirerait sur lui toute la colère d'Omer Vrione, qui avait des procédés très expéditifs en pareil cas.

Il se hâta d'expliquer, au pacha, par quels

moyens il pouvait faciliter la prise de la ville.

— Ne cherches-tu pas à me tromper ? dit le général, rendu défiant par son échec de la veille, et qui avait si piteusement avorté alors qu'il comptait surprendre les défenseurs de Missolonghi.

— Ce chien dit vrai, fit une voix. Il a une entrée que seul il connaît.

— C'était Gogos qui avait parlé.

— J'hésite à me fier à la parole d'un tel individu, fit le général. Mais si tu veux, brave Gogos, risquer l'aventure et t'assurer que ce Juif ne nous trompe pas, entends-toi avec lui.

— Bien, général. Je l'accompagnerai et me rendrai compte de ce que l'on peut espérer du stratagème qu'il propose.

Yacopoulo s'était donc trouvé entre les mains de Gogos.

— Chien, lui dit celui-ci, tu devais t'emparer de Marco.

— Cela m'a été impossible, seigneur !

— Pourquoi n'es-tu pas venu me le dire ? Tu avais promis, si tu échouais, de me livrer le secret de ton entrée.

— Vous le connaîtrez cette nuit, seigneur.

— Oui, je t'accompagnerai ; j'irai seul avec toi, mais je prendrai mes précautions... Hussein ! Kabatchi !

Les deux Albanais répondirent à l'appel de leur chef.

(A suivre.)

A VENDRE

MAISON donnant accès — Place et Rue — 3 étages, cave et magasin. Beau revenu. — S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON BONNE OCCASION. — 2 étages, grenier, cave et écurie. — S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfates liquides, composé

à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRES, ingénieur Agent général de la Compagnie.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 4 juillet 1901.

V^o Nacla: Chronique. — Jean Barancy: L'homme en bois. — Pierre de Lano et Emmanuel Galus: L'homme au capuchon gris (suite). — Henna-Probert: Le château de Reiland (suite). — M^{me} Jean Pommerol: Une femme chez les Sahariennes (suite). — Jules Mary: Soldats des Alpes (suite). — Henry Sienkiewicz: Une idylle dans la Savane Variétés.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 149^e livraison (6 juillet 1901).

Le Rubis de Laprouse par G. de Beauregard. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet.

— Cœur brisé, par M^{me} la Ctesse de Houleto. — Buch, par H. Heinecke.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. six mois, 11 fr.

Le numéro: 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Son maire du n° 31 — du 4 Juillet 1901.

Quatre-vingt-onzième Jeudi de Saint-Nicolas. — Histoire de Moustache, par A. de Gériolles.

L'héritage du Fakir, par Eug. Dupuis. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Concours, etc.

Illustrations de Guydo, A. Bertrand, Edouard Zier, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimensur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements: Paris et départements: six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Lectures pour tous

Le numéro de juillet des Lectures pour tous, vient de paraître. Énoncer les titres des articles qu'il contient, c'est montrer la variété des sujets que traite l'atrayante revue publiée par la Librairie Hachette et C^o.

Ses illustrations abondantes, ses articles pittoresques, ses captivants romans et nouvelles en font un recueil qu'on ne se lasse jamais de relire, aux heures de loisir, et qui a sa place marquée sur la table de famille.

Voici d'ailleurs le sommaire de la nouvelle livraison: La journée d'une Athénienne au temps de Périclès, par René Doumic; L'His-

toire d'un crime; Les géoliers de Napoléon jugés par un Anglais; Un kiosque de publicité improvisé; Histoire sans paroles; La conquête du Désert; L'accusateur imprévu, roman; Les chevaux de Fontenoy, nouvelle, par Georges d'Esparbes; Le Théâtre du rire et ses types burlesques; Ma photographie à quatre-vingt-dix kilomètres; Utiles chasseurs d'un hideux gibier; La destruction des vipères; Les dieux d'or, roman.

Abonnements. Un an: Paris, 6 fr. départements, 7 fr. Etranger, 9 fr. Le Numéro, 50 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e

Sommaire du n° 1467, du 6 juillet 1901.

Recherche du pétrole en France, par A. Charlon. — Distribution de l'énergie électrique à Buffalo (Etats-Unis), par J. L. — Coléoptères intelligents, par Henri Coupin. — La courroie transporteuse Robins, par Georges Caye. — Baromètre et préparations ordinaires, par Henri de Parville. — L'ensilage des fourrages, par Albert Vilcoq. — Le Ceratodus, par Henri Bruyère. — Dépression à rubans de grain, par E. Durand Gréville. — Machine-Outil, par J. L. — Correspondance. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 1^{er} juillet 1901, par Ch. de Villedeuil. — Les arbres remarquables, par J. Lebois.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.